

LA CHLAMYDIOSE

Une maladie abortive, due à une bactérie, qui touche les ruminants mais que l'Homme peut aussi contracter.

Pas seulement des avortements...

La chlamydie se manifeste surtout par **des avortements de fin de gestation** qui peuvent concerner un tiers du troupeau chez les ovins et près de 60% chez les caprins.

Ces avortements apparaissent par « pics ».

D'autres symptômes peuvent aussi être rencontrés :

- Chez les ovins, des agneaux morts ou qui resteront **chétifs avec des complications de pneumonie, d'arthrite ou de conjonctivite.**
- Chez les caprins, **des rétentions placentaires, des métrites ou vaginites et des écoulements génitaux de couleur brunâtre.**

Vigilance face aux porteurs sains

Certains animaux sont porteurs de germes alors qu'ils ne présentent **aucun symptôme** ; ce sont des porteurs sains.

Les mâles peuvent également être un vecteur de la maladie puisque la bactérie est excrétée dans le sperme.

La transmission de la bactérie se fait par ingestion ou inhalation de matières virulentes comme :

- Les urines et les fèces des animaux porteurs
- Les aliments ou eaux souillées par des avortons ou des rétentions placentaires.

Privilégier les recherches sur avortons

Lors d'un avortement, des analyses peuvent être réalisées sur **l'avorton et les enveloppes fœtales** pour mettre en évidence la bactérie.

L'avorton ou les enveloppes doivent être conservés dans un lieu inaccessible à d'autres animaux, à l'abri de la lumière et de la chaleur.



La femelle avortée peut aussi faire l'objet de prélèvements (sang ou écoulements vaginaux) en vue d'une recherche d'anticorps (souvent renouvelée 3 à 4 semaines plus tard).

Une fois le diagnostic posé, le vétérinaire peut préconiser un traitement antibiotique pendant quelques jours.

Quelques mesures simples pour protéger son troupeau

- Isoler les animaux ayant avorté.
- Désinfecter la litière, le matériel, les abreuvoirs... ou tout autre élément ayant pu être souillé.
- Vacciner les brebis non infectées du troupeau.

NB : seuls certains vaccins vivants peuvent bloquer l'excrétion de la bactérie.

- A l'introduction, **vérifier que le cheptel d'origine est sain**, réaliser systématiquement une période de quarantaine et vacciner les femelles introduites.

Risques pour l'Homme

Certaines souches de la bactérie peuvent être transmissibles à l'Homme.

Les femmes enceintes doivent donc être particulièrement vigilantes et éviter de manipuler tout animal suspect ainsi que les avortons.

Chez les Humains, la maladie peut se traduire par des **nausées, des vertiges, des avortements ou encore de la mortinatalité.**

